

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 018-8244/20/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de recalibrage des réseaux Ouest en amont du poste de relevage Sud sur le Territoire du Pays de Martigues

MET 20/15245/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Suite à l'action 102 du contrat de baie de Marseille, concernant la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur le territoire du Pays de Martigues, un programme pluriannuel de travaux a été établi, dont une des opérations concerne le recalibrage des réseaux amont à l'ouest du poste Sud.

Le réseau achemine toutes les eaux usées du Littoral, du secteur de Lavéra et une partie du secteur Nord de Jonquières.

La présente action concerne une étude d'Assistance à Maitrise d'ouvrage et une phase travaux afin de permettre le recalibrage des réseaux pour optimiser les temps de transit et éviter les débordements par pluie semestrielle et annuelle.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 900.000 euros HT.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 août 2020

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône "Partenariat Métropolitain"	30 %	270.000 euros
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse "11 ^{ème} programme-Contrat de Baie"	50 %	450.000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	180.000 euros
TOTAL	100 %	900.000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 066-3085/17/CM du 14 décembre 2017 relative à l'ouverture de l'opération 2019600900 ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 29 juillet 2020.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Recalibrage des réseaux Ouest en amont du poste de relevage Sud

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Département des Bouches-du-Rhône, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 août 2020

Article 2 :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à réaliser cette opération sur le réseau d'assainissement (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Elle s'engage également à mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget annexe de l'assainissement du territoire du Pays de Martigues 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Code opération père : 2019600900.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le budget annexe de l'assainissement du territoire du Pays de Martigues 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. - Natures 1313 et 13111.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 11 août 2020